

La préparation des Etats généraux : un acte de citoyenneté ?

Document 3

Procès-verbal d'assemblée de la paroisse de Notre-Dame d'Oé (localité située au nord de Tours) pour l'élection des députés aux Etats généraux. 1^{er} mars 1789.

AD Indre-et-Loire, L 297

Aujourd'hui dimanche premier mars 1789 en l'assemblée
 convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée
 sont comparus à la porte de l'église de la paroisse
 de notre dame d'Oé à l'heure de la grande messe
 paroissiale pardevant nous Notaire d'icelle de la dite
 paroisse, les personnes de serant Robin, jacque Robin
 pierre guenaut, mathurin poullot, francois faugue
 jacque marie, jervome thomas, jean thurstanne radrien
 lanau jean ducheamp, francois poullot, pierre nichard
 jean tuche jacque martin jakein levedy, thomas
 jacque, vicent goute loais et jean sinet, pierre
 quinpe martin sinet pierre martau, faisant les
 majors partie des habitants tous ni francois, ni naturalisés
 âgés de vingt cinq ans, compris dans les rôles des
 impositions, habitants de cette paroisse composé de
 quatre vingt deux, lesquels pour obéir aux ordres
 de sa majesté, portés par ses lettres données à versaille
 le 24 janvier 1789 pour la convocation de tous des Etats
 généraux de royaume et satisfaire aux dispositions
 du règlement y annexé, ainsi que l'ordonnance de
 M le lieutenant general de tours du 12 février 1789
 dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connoissance
 tant par la lecture qui vient de leurs en être fait
 que par la lecture et publication cy devant fait au
 prône de la messe de paroisse par M le curé
 le 22 février dernier, et par la lecture et
 publication et affiche parillement fait le même
 jour à l'heure de la dite messe de paroisse
 au devant de la porte principale de l'église
 nous ont déclaré qu'ils alloient d'abord s'occuper de
 la rédaction de leurs cahiers de doléances

Document 3

Procès-verbal d'assemblée de la paroisse de Notre-Dame d'Oé (localité située au nord de Tours) pour l'élection des députés aux Etats généraux. 1^{er} mars 1789.

AD Indre-et-Loire, L 297

Aujourd'hui dimanche 1^{er} mars 1789 en l'assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, sont comparus à la porte de l'église de la paroisse de Notre Dame d'Oé, à l'issue de la grande messe paroissiale par devant nous :

Besnard, syndic¹ de la dite paroisse, les personnes de Laurent Robin, Jacques Robin, Pierre Guénault, Mathurin Pouillet, François Fougère, Jacques Maire, Jérôme Thomas, Jean Thulasne, Adrien Lanau, Jean Duchamp, François Pouillet, Pierre Richard, Jean Huché, Jacques Martin, Julien Reverdy, Thomas Jacques, René Gouté, Louis et Jean Binet, Pierre Quinssé, Martin Binet, Pierre Martau, faisant la majeure partie des habitants tous nés français ou naturalisés, âgés de 25 ans, compris dans les rôles d'imposition de cette paroisse composée de 80 feux.

lesquels pour obéir aux ordres de sa majesté, portée par ses lettres données à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et tenue des Etats généraux du royaume ...

dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connaissance ... par la lecture et publication ci devant faite au prône^[2] de la messe de paroisse par M. le Curé le 22 février dernier

et par la lecture et publication et affiche pareillement faite le même jour à l'issue de la dite messe de paroisse au devant de la porte principale de l'église,

Nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances, et en effet y ayant vaqué, ils nous ont représenté le dit cahier qui a été signé par ceux des dits habitants qui savent signer

...

Après avoir mûrement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer ...les voix ayant été par nous recueillies en la manière accoutumée la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs François Petit et François Besnard.

...

Les dits habitants ont, en notre présence, remis audits sieurs ...le cahier afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra le 9 du présent mois devant Monsieur le lieutenant général de Tours et leurs ont donné tous pouvoirs ...à l'effet de les représenter à la dite assemblée ...

[1] Syndic : homme chargé d'agir au nom d'une communauté. Ce mot s'applique surtout aux syndics de villages, représentant des communautés rurales qui n'avaient pas de maires, ni de municipalités.

[2] Prône : ensemble des annonces que le prêtre fait à la fin de la messe paroissiale (messes de la semaine suivante, mariages, et lecture des lois nouvelles jusqu'à la Révolution.).

Document 3

Procès-verbal d'assemblée de la paroisse de Notre-Dame d'Oé (localité située au nord de Tours) pour l'élection des députés aux Etats généraux. 1^{er} mars 1789.

AD Indre-et-Loire, L 297

Questionnaire

1. Quelle est la date précise de cette assemblée d'habitants _____

2. Quel jour de la semaine a-t-elle lieu ? A quel endroit et à la suite de quelle cérémonie ?

3. Comment a-t-elle été convoquée ? Est-ce nouveau ? (comparez avec le document n°2)

4. Combien de personnes sont réunies devant le syndic de paroisse ? Le syndic affirme qu'ils représentent "la majeure partie des habitants". Que pensez-vous de cette affirmation étant donné le nombre de "feux", c'est-à-dire de foyers ? Proposez une explication.

5. D'après le texte, à quelle date Louis XVI a-t-il convoqué les Etats généraux ?

6. Comment les habitants en ont-ils été informés ? A quelle date ? Combien de temps avant l'assemblée ?

7. Qu'ont fait les habitants présents lors de l'assemblée ?

8. Qui a été élu député de Notre Dame d'Oé ? Connaît-on la fonction de l'un d'entre eux ?

9. Que devront faire ces députés le 9 mars 1789 ? Dans quel but (voir la question 5) ? Qu'apporteront-ils avec eux lors de cette 2^e assemblée ?
